



## MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M<sup>me</sup> Marie-Christine DALLOZ, Déléguée du Département du Jura
- M<sup>me</sup> Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée du Département du Jura
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M. Claude GIRAUD, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
- M. Jean-Marie SAILLARD, Délégué de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- M. Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallièrre
- M. Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M. Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- M. Bernard GENEVRIER, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Gex
- M<sup>me</sup> Marianne DUBARE, Déléguée de Haut-Bugey Agglomération
- M. Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M. Yann BONDIER-MORET, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M<sup>me</sup> Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- M. Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Frédéric PITEL, Délégué de Bellecombe
- M. Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amont
- M. Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey-et-Maison du Bois
- M. Daniel DUCRET, Délégué suppléant de Champfromier
- M. Robert BONIN, Délégué de Chancia
- M. Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- M. Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- M. Michel JERDELET, Délégué de Confort
- M<sup>me</sup> Nelly DURANDOT, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- M. Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- M. Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- M. Julien MORELLI, Délégué d'Échenevex
- M<sup>me</sup> Isabelle SALVI, Déléguée de Gex
- M<sup>me</sup> Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- M. Kurt MUZAFFER, Délégué des Hauts de Bienne
- M. Florent VILLEDIEU, Délégué des Hauts de Bienne
- M<sup>me</sup> Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- M. Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- M. Jean-Marc RUBAT DU, MÉRAC, Délégué de Lajoux
- M<sup>me</sup> Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy



- M. Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- M<sup>me</sup> Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Martial VALLET, Délégué du Frasnais
- M. Alain PONCET, Délégué de Les Pontets
- M. Marcel PROST, Délégué des Rousses
- M. Laurent CHARDON, Délégué des Rousses
- M. Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- M. Michel BLASER, Délégué de Maisod
- M. Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- M<sup>me</sup> Denise COMOY, Déléguée de Mijoux
- M. Jean-François DEMARCHI, Délégué de Molinges
- M. Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- M<sup>me</sup> Christine JEAN-PROST, Déléguée de Morbier
- M. Yvan AUGER, Délégué de Nanchez
- M. Bernard LEVRIER, Délégué de Péron
- M. Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- M. Michel PARRAUD, Délégué de Rochejean
- M. M. Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M<sup>me</sup> Françoise VESPA, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M<sup>me</sup> Virginie DELZEUX, Déléguée de Sergy
- M. Alain GUIOTON, Délégué de Thoiry
- M<sup>me</sup> Claire PIETRZYK, Déléguée de Thoiry
- M. René MARGUET, Délégué suppléant de Vaux-lès-Saint-Claude
- M. Alain BLONDET, Délégué de Viry

## **MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

- M. Sylvain MATHIEU à M. Frédéric PONCET
- M. Pierre GROSSET à M. Yves POËTE
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M<sup>me</sup> Andrée TIRREAU à M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- M. Étienne BLANC à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M. Gérard PAOLI à M. Bernard VUAILLAT
- M. Philippe ALPY à M. Michel BLASER
- M. Jean-Charles GROSDIDIER à M<sup>me</sup> Marianne DUBARE
- M<sup>me</sup> Chantal TORCK à M<sup>me</sup> Françoise VESPA
- M<sup>me</sup> Céline TROSSAT à M<sup>me</sup> Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M. Jean-Daniel MAIRE à M. Alain BLONDET
- M. Claude PILLOUD à M. Roger BOICHUT
- M<sup>me</sup> Marie-Pierre CHEVALET à M. Jean-Marie SAILLARD
- M. Gilles THOMASSET à M. Michel JERDELET
- M. Régis MALINVERNO à M. Yann BONDIER-MORET
- M<sup>me</sup> Isabelle HEURTIER à M. Jean-François DEMARCHI
- M. Philippe PASSOT à M. Thierry VIDAILLET
- M. Gérard GERBOD à M. Gérard BONNET
- M. Jacques BAROUDEL à M. Patrick FOURNIER
- M. Claude MORA à M. Michel REYNAUD
- M. Gilles GRANDPIERRE à M. Gérald HUSSON



- M. Pierre-Henry PAGNIER à M<sup>me</sup> Odette SERVIGNAT
- M. Daniel GRENARD à M. Christophe MASSON
- M<sup>me</sup> Annick PEREZ à M. Jean-Yves CHANCENOT
- M<sup>me</sup> Maria VIONNET à M. Gilles BOURGEOIS
- M<sup>me</sup> Laure GOBIN à M. Martial VALLET
- M. Jean-Yves COMBY à M. Olivier BROCARD
- M. Guy MOREL à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M. Patrick ABRAHAM à M. Frédéric PITEL
- M. Claude JACQUEMIN-VERGUET à M. Michel PARRAUD
- M. Jean-Paul VUILLAUME à M. Pierre-Marie AUBERTEL
- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD

## PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- M<sup>me</sup> Catherine GARNIER, Adjointe au Maire de Prémanon
- M<sup>me</sup> Claudine GAVAND, DDT du Jura
- M<sup>me</sup> Gisèle PERNOT, Conseillère Municipale, Coyrière
- M. Serge LACROIX, Maire de Moirans-en-Montagne

## PERSONNALITÉS EXCUSÉES

- M<sup>me</sup> Annie GENEVARD, Députée du Doubs
- M<sup>me</sup> Annick PÂQUET, Sous-Préfète de Pontarlier M. Benoit HUBER, Sous-Préfet de Gex et de Nantua
- M<sup>me</sup> Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- M. Benoit HUBER, Sous-Préfet de Gex et Nantua
- M<sup>me</sup> Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- M ; Guy LARMANJAT, Conseiller Départemental de l'Ain
- M<sup>me</sup> Muriel BÉNIER, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M<sup>me</sup> Linda NOURRY, ARS Bourgogne-Franche-Comté
- M<sup>me</sup> Christelle KLÜGA, Le Progrès du Jura
- M. Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel-Les Molunes
- M<sup>me</sup> Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- M. Denis POIX-DAUDE, Délégué de Jougne
- M<sup>me</sup> Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- M<sup>me</sup> Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M. Michel BLASER, Délégué de Maisod
- M. Bruno DUTEL, Délégué de Ravilloles
- M. Daniel GRENARD, Délégué de Coyrière
- M. François BEAUDET, Délégué de Vesancy
- M. Jean-Pascal CHOPARD, Directeur de Jura Tourisme

À 9h45, le quorum étant atteint, M. Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M<sup>me</sup> Garnier, Adjointe au Maire de Prémanon, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et procède ensuite à une présentation succincte de sa commune.



## **ACCUEIL DE MADAME GARNIER, ADJOINTE AU MAIRE DE LA COMMUNE DE PREMANON**

En introduction de sa présentation, M<sup>me</sup> Garnier excuse M. Marchand, Maire de Prémanon, pour son absence. Malheureusement contraint par d'autres obligations, ce dernier, n'a en effet pas été en mesure de se libérer.

Elle est ravie d'accueillir le Comité Syndical dans ce bel Espace des Mondes Polaires qui a dénombré pas moins de 60 000 visiteurs en un an de fonctionnement (musée et patinoire confondus). Il s'agit là d'une belle réussite !

Prémanon est une commune étendue comprenant 9 hameaux (habitat dispersé), limitrophe de la Suisse et du Département de l'Ain.

Prémanon compte aujourd'hui 1200 habitants. La démographie y est galopante puisque la population a été multipliée par 4 depuis 1980. Les frontaliers représentent 50% de la population active. Il s'agit également d'une population jeune comprenant beaucoup d'enfants, ce qui a notamment contraint la commune à restructurer complètement l'école pour accueillir tous les enfants (soit 6 classes au total).

La commune tente aujourd'hui de maîtriser cette démographie et s'inscrit dans une logique de redynamisation des commerces de proximité et d'amélioration du cadre de vie. L'épicerie du village par exemple, offre des produits biologiques et locaux. Prémanon peut en effet se prévaloir de la présence sur son territoire de nombreux commerces : chocolaterie, salon de coiffure, bistrot « polaire », etc.

Historiquement, l'économie de Prémanon était essentiellement tournée vers l'agriculture et l'artisanat. Or, depuis les années 1950, la commune s'est engagée progressivement dans une dynamique de développement touristique. Prémanon dispose aujourd'hui d'un domaine skiable important comprenant Les Jouvencelles, le Massacre, et le stade des Tuffes où le Championnat de France sera organisé la semaine prochaine.

Elle évoque également la présence du CNSNMM (Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne), véritable vitrine pour la commune. Prémanon est un village de sportifs et de fans de sports. Beaucoup de champions et entraîneurs y ont élu domicile.

Prémanon révisé actuellement son PLU dans un objectif de compatibilité avec le SCOT. Elle a entre autres comme projet de créer des chalets touristiques dans un style architectural identique à l'Espace des Mondes Polaires avec un espace détente (SPA, etc.). Parmi les projets en cours, elle évoque également, la maison Romand qui va être réhabilitée par la SEMCODA pour faire 9 logements sociaux à destination des personnes âgées et handicapées. Est enfin cité le projet de bike-parc.



Enfin, elle rappelle que la commune est attentive au respect de la compatibilité de ses actions avec la Charte du Parc et s'appuie régulièrement sur le Parc pour financer ses projets.

M. Nast remercie M<sup>me</sup> Garnier pour sa présentation et invite l'assemblée à passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention. Il s'agit de celle du M. Bourgeois, Délégué du Lac-des-Rouges-Truites, qui n'était pas présent à Lavans-lès-Saint-Claude, et préfère donc ne pas se prononcer.

### **2 – PROVISIONS : PROPOSITION DE DÉROGATION**

M. Eugène présente au Comité Syndical les éléments de contexte qui conduisent aujourd'hui le Parc à proposer une dérogation à la règle de droit commun en matière de provisions.

En l'absence de remarque, la proposition de modification du régime d'écriture des provisions est adoptée à l'unanimité.

### **3 – PROVISIONS POUR LITIGE**

M<sup>me</sup> Ferrazzi explique à l'assemblée que Lyncee Productions a déposé, en début d'année 2018, un recours à l'encontre du Parc du Haut-Jura auprès du Tribunal Administratif, estimant qu'il avait été lésé dans un marché lancé par le Parc pour la réalisation d'un film dans le cadre du projet de renaturation des berges de la Bienne à Saint-Claude. En outre, Lyncee Productions fait valoir que le marché était entaché de nombreux vices de procédure.

M. Blondeau explique qu'il a lui-même été confronté à ce genre de situation il y a une vingtaine d'années. Aussi, il attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'inscrire une provision ne signifie en aucun cas que la collectivité ait a priori tort dans l'affaire. Il s'agit bien d'une provision pour risque. Il est très important d'insister sur ce point.

M<sup>me</sup> Ferrazzi confirme en indiquant qu'en l'espèce et à ce stade, le Parc est assez serein dans cette affaire dans la mesure où, à l'issue de la consultation, l'offre qui a été retenue était la moins-disante.

M. Labourier s'étonne que Lyncee Productions, en qualité de candidat non retenu, soit en mesure de justifier son recours auprès du Tribunal Administratif alors même que le choix a été fait de retenir l'offre la moins chère.



En réponse, M. Guislain explique que l'un des arguments de Lyncee Productions porte sur le fait que le prestataire retenu n'est pas sur le même régime de TVA que lui. Aussi, ce dernier estime que le Parc, en choisissant un prestataire non soumis à la TVA, encourage une forme de concurrence déloyale.

Dans son mémoire, Lyncee Productions soulève un certain nombre d'autres points. En particulier, M<sup>me</sup> Ferrazzi explique que Lyncee Production considère que les attendus figurant dans le cahier des charges n'étaient pas adaptés au budget disponible et laissaient à penser que le Parc attendait un produit plus qualitatif et plus cher que ce qui avait été budgété. Il en veut pour preuve que la majorité des prestataires ayant répondu étaient au-dessus du budget disponible.

M<sup>me</sup> Ferrazzi indique que le prestataire retenu, M. Axel Falguier, a commencé à travailler la réalisation de son film. Pour l'heure, le Parc est extrêmement satisfait du travail fourni.

M<sup>me</sup> Vespa indique que ce genre de recours est de plus en plus fréquent. Un candidat évincé qui souhaite attaquer une collectivité peut toujours trouver une faille quelconque.... Il s'agit là d'une pratique plus en plus courante... Aussi, en tout état de cause, il est absolument nécessaire de provisionner.

M. Bonnet souligne que le marché est sans doute actuellement très contraint pour un certain nombre de prestataires. Du coup, ces derniers sont souvent « sur les dents ».

M. Nast confirme en indiquant qu'au vu du nombre de prestataires qui ont répondu (16) à cette consultation, on peut effectivement penser que les temps sont difficiles.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical entérine la proposition de constitution d'une provision pour litige à hauteur de 15 000 € TTC.

#### **4 – BUDGETS PRIMITIFS 2018**

En propos introductifs, M. Guislain insiste sur le fait que le Budget Primitif 2018 ne constitue qu'une traduction des éléments discutés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté en Comité Syndical du 24 février 2018.

En outre, il rappelle quelques éléments clés du DOB :

- la hausse du budget d'actions avec des travaux passés de 13 à 51% entre 2013 et 2017. Ce niveau d'activités en hausse va se poursuivre et va induire un besoin de trésorerie très fort.
- la restructuration des budgets annexes (en particulier au niveau des rivières) induisant temporairement une complexité accrue.
- le maintien d'une provision à hauteur de 300 000 € pour la Maison du Parc.



Il rappelle en outre l'effet de levier de l'action du Parc qui fait que pour 1 € cotisé par les collectivités, le Parc est en capacité de mobiliser 5 € (toutes dépenses confondues).

Ces propos introductifs étant terminés, M. Eugène se livre à une présentation synthétique du Budget Primitif 2018.

Pour répondre à de nombreuses questions et interrogations des collectivités sur l'évolution du niveau des cotisations, M. Guislain prend quelques minutes pour expliquer dans le détail la structuration des cotisations SCOT-Pays d'une part, et des cotisations Grand Cycle de l'Eau d'autre part.

*Concernant les cotisations SCOT/Pays :*

M. Guislain précise qu'il est important de noter qu'entre 2017 et 2018, le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) affecté à ces budgets a augmenté. L'équipe PLUi ayant en effet été renforcée de façon significative, les dépenses de personnel afférentes ont nécessairement augmenté. C'est précisément le niveau de cotisation du Budget annexe SCOT qui a été maintenu dans un niveau artificiellement bas pendant des années, niveau ayant de surcroît nécessité le versement d'une subvention d'équilibre du Budget principal.

Pour M. Guislain, l'absorption du Budget annexe Pays par le Budget annexe SCOT va dans le sens de l'histoire. Demain, l'animation du territoire se fera à l'échelle du SCOT. Le Pays servira d'espace de mutualisation à l'échelle des Communautés de Communes.

*Concernant la GEMAPI et les Budgets annexes Grand Cycle de l'Eau :*

En introduction, M. Guislain indique que la plupart des Communautés de Communes ont déjà délibéré sur le transfert de la compétence au Syndicat Mixte du Parc et sur le principe d'une cotisation à hauteur de 6,40 € par habitant (5,40 €/ Compétence GEMAPI – 1 €/ Compétence hors GEMAPI).

M. Guislain détaille les trois points principaux qui permettent aujourd'hui de justifier de l'augmentation du niveau de cotisations entre celles antérieurement appliquées sur les anciens budgets rivières et celles envisagées dans le cadre de la GEMAPI :

- le champ d'intervention, dans le cadre de la GEMAPI, se trouve particulièrement élargi, en particulier sur la problématique des inondations ;
- le nombre de restaurations morphologiques se trouve largement augmenté. Il s'agit là de nouvelles contraintes imposées par le SDAGE. Ces travaux sont de plus grande envergure que ceux préalablement portés par le Syndicat Mixte ;
- la nature des travaux d'entretien devient plus lourde. Par exemple, les berges enrochées sont à reprendre et à consolider.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la dépense finale sur la GEMAPI est environ multipliée par 2. La part des dépenses ingénierie dans l'ensemble des dépenses, est, quant



à elle, plus faible que celle constatée antérieurement sur les anciens Budgets annexes rivières.

M. Guislain insiste également sur le fait que les aides (en particulier celles de l'Agence de l'Eau) vont très vraisemblablement diminuer. Il en va de même pour celles des Régions et des Départements.

A l'issue de cette présentation, M. Masson se fait écho d'une information qui lui a été délivrée mais dont il n'a pas pu vérifier la véracité. Aussi, il souhaite recueillir l'analyse du Parc sur ce sujet. En l'espèce, il s'agit de l'information suivante : les retenues d'eau seraient dorénavant vendues à des privés. Si cette information est juste, ne serait-elle pas de nature à poser des difficultés aux structures publiques chargées de la gestion de l'eau ?

Selon M. Guislain, cette disposition ne devrait concerner que certains barrages.

M<sup>me</sup> Dalloz indique qu'elle ne dispose pas de davantage de précisions sur le sujet. Pour autant, émane effectivement une volonté du gouvernement de céder les aéroports et les barrages appartenant à l'État. Elle se dit très inquiète car l'État est garant de la sécurité amont-aval de ces ouvrages, cette possibilité de cession risque de se révéler problématique. Pour sa part, elle est en attente de précisions complémentaires sur le sujet.

Un Délégué indique que c'est l'Europe qui est à l'origine de cette disposition. Elle souhaite imposer une mise en concurrence dans la gestion des barrages.

M<sup>me</sup> Dalloz souhaiterait que l'on arrête de tout faire porter à l'Europe.

M. Poète revient sur la question stricte de la GEMAPI. Pour sa part, il a bien entendu que le travail a été mené en concertation avec tous les EPCI. Pour autant, au niveau des Communautés de communes, les informations ne sont pas retranscrites de la même façon. Dans le domaine de l'eau, il doit y avoir une dilution des informations...

M. Petit souhaite savoir si, lorsqu'un EPCI a instauré une taxe GEMAPI, celui-ci doit l'inscrire dans son budget ou bien si le Parc la touche directement ?

M. Guislain répond que c'est l'EPCI qui touche la taxe et reverse ensuite sa cotisation au Parc.

M. Duchemin demande à ce que les services du Parc puissent faire un point sur l'état d'avancement de la réflexion GEMAPI sur le territoire du Pays de Gex.

M. Guislain indique en réponse que le Parc et la Communauté de communes du Pays de Gex vont se rencontrer prochainement (dates proposées courant avril) pour travailler une convention de délégation. Ce qui est convenu sur la Valserine, c'est que 4 des 5 Communautés de communes concernées transfèrent la compétence au Syndicat mixte du





Parc. Seule la Communauté de communes du Pays de Gex délèguerait la coordination et les travaux d'entretien courants au Parc (principe de délégation partielle qu'il reste à préciser).

M<sup>me</sup> Vincent indique que le Parc était en attente des résultats de l'analyse juridique diligentée sur le sujet. L'objectif était de s'assurer de la faisabilité juridique d'une délégation partielle. Depuis la Loi du 31/12/2017, c'est maintenant chose faite. Les compétences sont dorénavant sécables.

M. Rubat-du-Mérac s'interroge sur le fait que la CCPG ne puisse déléguer au Parc que la réalisation d'études liées à la GEMAPI. Qu'en sera-t-il des travaux ?

M<sup>me</sup> Vincent et M. Guislain précisent que la Communauté de communes du Pays de Gex aura des dépenses importantes à envisager, en particulier sur le risque inondation, dans la mesure où le principal secteur soumis au risque inondation sur la Valserine est Chézery-Forens, commune sur laquelle il existe plusieurs digues, globalement en mauvais état. L'intercommunalité assumera seule, l'étude préalable sur les zones à protéger, et le cas échéant, selon les enjeux, les travaux requis.

En revanche, s'il se présente des cas (par exemple de restauration de la continuité écologique au droit d'un seuil à cheval sur la Communauté de communes Pays de Gex et une autre Communauté de communes), il conviendra qu'il y ait une coordination et éventuellement un conventionnement spécifique entre le Syndicat Mixte du Parc et l'intercommunalité.

M. Saillard explique que la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a délibéré favorablement à un transfert de compétence. Aussi, il demande si un conventionnement sera nécessaire. De même, il s'interroge sur le cas de l'Orbe qui passe à Jougne. Qu'en sera-t-il précisément sur ce secteur ?

M. Guislain et M<sup>me</sup> Vincent précisent que pour les transferts de compétence, il n'y aura pas de conventionnement. En revanche, pour le cas spécifique de Jougne et donc de l'Orbe, il conviendra de préciser le fonctionnement en lien avec le futur Syndicat Gémapien Haut-Doubs/Haute Loue.

M. Duchemin remercie les services du Parc pour l'énorme travail réalisé au vu de la complexité de ces prises de compétences. La réflexion pour optimiser l'organisation sur des territoires complexes et croisés nécessite un travail très important et fastidieux !

Concernant le budget, M<sup>me</sup> Delzeux souhaite savoir dans quelle mesure les actions menées par le Parc sont définies en fonction des financements qu'il peut obtenir. Par exemple, existe-t-il des actions que l'on souhaite mener mais que l'on décide d'abandonner faute financements associés ? A l'inverse, mène-t-on des actions parce que les financeurs nous le demandent ?



En réponse, M. Nast confirme que le Parc se trouve parfois dans l'impossibilité d'engager certaines actions par manque de financements. Par contre, le Parc reste bien maître de ce qu'il souhaite porter ou non. Il entre régulièrement en négociation avec les financeurs de manière à faire en sorte que le programme d'actions souhaité puisse faire l'objet d'un subventionnement. Le Parc répond par ailleurs souvent à des appels à projets dès lors qu'il estime que ces appels à projets lui offrent la possibilité de mener à bien ses politiques.

M. Nast souhaite insister sur la question des cotisations SCOT-Pays. Il est important pour les EPCI et communes, dans le cadre des CLECT, de bien organiser la redistribution des recettes liée à ces changements de manière à rétablir un équilibre des contributions de chacun.

M<sup>me</sup> Dalloz corrobore les propos de M. Nast : les cotisations versées par les Communautés de communes à destination du Parc feront l'objet d'un examen en Commissions de transfert de charges.

M. Nast admet qu'au final, c'est bien le contribuable qui paiera. Pour autant, il souhaitait rétablir certaines vérités, certaines approximations et fausses informations au sujet de ces cotisations ayant été délivrées dans la presse.

En l'absence d'autres remarques, l'ensemble des budgets primitifs 2018 sont votés simultanément à main levée et à l'unanimité.

## **5 – BILAN D'ACTIVITÉ 2017**

MM. Guislain, Prost et M<sup>me</sup> Vincent se livrent à une présentation croisée d'un certain nombre d'actions emblématiques de l'année 2017.

Il a été décidé, à l'instar de la présentation du bilan d'activités 2016, de n'évoquer que 4 actions spécifiques qui seront illustrées, chacune, par une petite vidéo.

Le bilan plus complet de l'ensemble des actions figure dans les rapports préparatoires.

En l'absence de questions, le bilan d'activités est validé à l'unanimité.

## **6 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉMARCHES DE REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES DU HAUT-JURA**

En préambule, M. Nast indique que la veille du Comité Syndical, a eu lieu la remise des trophées du Progrès. La ville de Moirans-en-Montagne a été récompensée pour sa revitalisation des commerces. Aussi, il souhaite remercier chaleureusement M. Lacroix, Maire de Moirans-en-Montagne qui a, dans son discours, bien indiqué que ce travail s'inscrivait dans une démarche plus large initiée par le Parc du Haut-Jura.



M<sup>me</sup> Jouan présente au Comité Syndical la démarche de revitalisation des bourgs centres. Elle donne la parole aux élus engagés dans la démarche et présents ce jour pour qu'ils témoignent de leur expérience.

#### **Témoignage de Mme Vespa - Saint-Laurent-en-Grandvaux :**

M<sup>me</sup> Vespa considère qu'il n'est pas facile de s'engager dans un schéma de revitalisation des bourgs centres. Il faut convaincre habitants et partenaires de l'intérêt de mener à bien ce projet et réussir à se projeter sur la façon dont on souhaite voir évoluer la commune à long terme. Malgré ces difficultés, toutes les parties prenantes se sont montrées finalement largement investies. Cette démarche amène à rencontrer la population et à faire exprimer des points de vue différents.

Elle soulève néanmoins la problématique des financements. L'autofinancement pour la mise en œuvre du programme d'actions est aujourd'hui évalué à 40%. Aussi, elle espère, pour la suite, que la Région Bourgogne-Franche-Comté, sera en mesure de mobiliser des financements plus pérennes.

Enfin, elle indique que la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux n'était initialement pas destinée à pouvoir bénéficier de l'étude de programmation mais Morbier ayant été rattachée aux Hauts-de-Bienne, la place s'est libérée. Or, même si Saint-Laurent-en-Grandvaux ne souffre pas à proprement parler de dévitalisation, la Région a souhaité, en retenant la commune pour la suite de la démarche, encourager une démarche engagée de plus longue date.

#### **Témoignage de M. Muyard - Saint-Claude :**

Pour ce qui concerne Saint-Claude, M. Muyard, témoigne du glissement naturel du SCOT vers la démarche « bourg-centre ». Il précise que la Maison du Projet fonctionne très bien. Plusieurs centaines d'habitants visiteurs ont déjà été dénombrés. A l'occasion de ces visites, les échanges portent essentiellement sur cette démarche de revitalisation mais également beaucoup sur le projet de renaturation des berges de la Bienne.

M. Muyard indique que la commune de Saint-Claude s'inscrit dans un projet encore plus vaste dans la mesure où elle a répondu à l'appel à projets « Cœur de ville » lancé par l'État. Elle a, en parallèle, candidaté à l'intégration au réseau « Sites et Cités patrimoines ».

#### **Témoignage de M. Petit - Hauts-de-Bienne :**

En préambule, M. Petit adresse ses remerciements au Parc et au Pays pour le travail engagé. Il félicite tout particulièrement M<sup>me</sup> Jouan pour la qualité de son accompagnement. Pour les Hauts-de-Bienne, M. Petit indique que le projet s'oriente davantage autour d'une stratégie de marketing territorial. La démarche est assez originale. Le cabinet d'études a recensé une centaine de projets (réalisés, en gestation ou au stade de l'idée). L'enjeu était



de coordonner et de mettre en cohérence ce vivier de projets. La démarche n'a pas été simple au début et a connu une légère phase de démobilisation. Or, au vu de la productivité de la dernière réunion, il semblerait que la démarche puisse enfin faire écho chez chacune des parties prenantes. La lumière, comme fil conducteur du développement des Hauts-de-Bienne a trouvé une résonance positive. Une autre difficulté a résidé dans la mobilisation du reste du territoire. Il n'était pas facile d'aller chercher l'expression des territoires hors Morez. L'objectif, aujourd'hui, est de dérouler progressivement une pelote de laine pour que Morez, au sein d'Arcade, trouve sa voie de développement.

#### **Témoignage de M. Lacroix - Moirans-en-Montagne :**

M. Lacroix remercie également le Parc pour le travail engagé et particulièrement M<sup>me</sup> Jouan. En ce qui concerne Moirans-en-Montagne, le travail est quasiment terminé. Les fiches-actions sont aujourd'hui rédigées ou en cours de rédaction. L'idée est de signer rapidement, d'ici l'été, le contrat de revitalisation avec la Région-Bourgogne-Franche-Comté car la commune est déjà à cheval entre l'étude de programmation et les premiers projets. Il insiste sur le fait que la démarche suppose de convaincre en permanence, les commerçants, les habitants, les financeurs, les élus, etc. Le travail sur les commerces a été long : il a fallu convaincre les propriétaires de vendre au prix du marché, les élus, les cabinets d'études aussi parfois de changer leurs propositions... Le nouveau plan de circulation sera testé le 9 avril pour une période d'un an. L'élément déclencheur désormais est le déblocage de crédits DETR. Moirans-en-Montagne programme beaucoup de démolitions mais les sommes en jeu sont importantes et l'appui des financeurs reste indispensable. Enfin, il explique également qu'il est nécessaire, dans ce genre de démarche, de garder de la souplesse et de pouvoir s'adapter en permanence.

M. Poncet indique que la démarche de Revitalisation des Bourgs Centres s'inscrit pleinement dans la compétence régionale d'Aménagement du territoire. L'objectif de la Région Bourgogne-Franche-Comté était de donner ici autant de moyens aux milieux urbains qu'aux milieux ruraux. 1 euro pour le milieu urbain = 1 euro pour le milieu rural. Cette politique doit pouvoir aider les bourgs-centres à se réinventer, se redynamiser et se réorganiser. La dynamique enclenchée par le Parc a vocation à perdurer. Le territoire doit reprendre confiance en lui.

M<sup>me</sup> Gavand indique que l'aménagement du territoire passe aussi par la planification. Elle indique que sur les 5 centres bourgs impliqués dans la démarche, trois d'entre eux font partie de Communautés de communes engagées dans l'élaboration de PLUi.

M. Labourier regrette que la question de l'attractivité des industries n'ait pas été évoquée. Selon lui, il s'agit d'une vraie question. Sans industrie, on ne fera rien... Il souhaiterait notamment que l'on puisse communiquer davantage avec Oyonnax.

Pour M. Nast, on « n'attire pas les entreprises » ! C'est l'attractivité des collectivités qui doit déclencher l'envie des entreprises de venir s'installer. C'est parce qu'elles trouvent sur un



territoire ce qu'elles cherchent que les entreprises ont envie de s'y installer. Faire venir des entreprises « hors sol » c'est la garantie d'une catastrophe. La fin des mono-industries a complètement modifié le modèle sur le territoire. Il convient aujourd'hui de générer l'envie, pour des entreprises, d'investir ici. Ce modèle sans nul doute sera beaucoup plus durable.

M<sup>me</sup> Vespa rappelle pour terminer que M. Salino, ancien Vice-Président du Département, avait cherché par le passé à faire venir des entreprises via des incitations financières. Aujourd'hui, ce n'est plus possible dans la mesure où le Département ne dispose plus de la compétence économique.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Pollution de la Bienne :

M. Nast se dit gêné que la plus grosse pollution de la Bienne de ces dernières années provienne de son village. 1 300 000 litres de lisier ont été déversés dans la rivière. Cela interroge non seulement sur le fait lui-même mais également sur les pratiques agricoles au sens large. L'agriculture sur lisier est aujourd'hui majoritaire (effluent liquide et non plus solide). Cela pose clairement la question de la sécurisation des cuves à lisier, et donc sur la position du Parc, à terme.

Pour sa part, M. Nast a porté plainte au nom du Parc et de Longchaumois. M. Petit, en tant que Président de la Communauté de communes d'Arcade, l'AFB, la Fédération de Pêche ainsi que le Comité Départemental de Spéléologie ont également porté plainte.

M. Nast craint que l'enquête ne débouche pas. Toutefois, dans le cas où il y aurait procès, M. Nast propose au Comité Syndical de lui donner pouvoir pour se porter partie civile au nom du Parc.

M. Dalloz indique qu'il existe une différence entre « porter plainte » et « se porter partie civile ». Pour sa part, elle se prononce contre une judiciarisation excessive, en particulier si aucune culpabilité n'est avérée.

En réponse, M. Nast indique que le Parc ne se constitue pas partie civile, il n'aura pas accès au dossier.

M. Blondeau pense que c'est l'occasion de faire le point sur les pratiques agricoles. Les exploitants sont aujourd'hui contraints de stocker 6 mois d'effluents. Aussi, qu'advient-il de l'épandage d'autant d'effluents en très peu de temps notamment au printemps ? Il s'interroge également sur les stockages de fumier dans les champs ou bords de route. Cette problématique d'utilisation des effluents est d'autant plus prégnante sur notre territoire dans la mesure où nous disposons de sols karstiques.

M. Bailly avec qui M. Nast évoquait le sujet hier, était inquiet sur les suites possibles de cette pollution.



M. Masson demande si le développement de petites unités de méthanisation ne permettrait pas d'apporter une réponse (parmi d'autres) à ces problèmes de stockage des effluents agricoles. Il souhaite aussi savoir qui va payer les dépenses induites par cette pollution.

M. Nast indique que le Maire de Chassal a d'ores et déjà adressé à l'exploitant la facture des analyses d'eau et de traitements complémentaires générés par cette pollution.

M<sup>me</sup> Dalloz rappelle que depuis 3 ans, plus aucune pêche n'est possible sur la Bienne pour cause de pollution. Les villes ainsi que les entreprises ne peuvent pas être dédouanées. Les sources de pollutions sont multifactorielles. Aussi, il faudrait faire attention à ne pas stigmatiser les agriculteurs comme seuls responsables de la pollution de la Bienne.

En l'absence d'autre remarque, le Comité Syndical autorise le Président à se constituer Partie Civile en fonction de l'évolution de la procédure et de l'enquête.

➤ **Date prochain Comité Syndical :**

M. Guislain évoque un problème de date pour le prochain Comité Syndical. Du fait du report du vote des statuts du Parc par la Région Bourgogne-Franche-Comté au 28 juin, M. Nast propose de reporter le prochain Comité Syndical de 15 jours pour le fixer au 7 juillet prochain. M. Eric Houllé, Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, viendra alors présenter le SRADDET.

➤ **Journée Délégués/Elus :**

M. Guislain rappelle l'organisation de la journée des élus le 25 mai après-midi.

➤ **Question de la privatisation des points de vue paysagers :**

M. Pitel interroge le Président sur la position du Parc vis-à-vis de privés qui ne souhaitent plus voir passer de randonneurs sur leur propriété ni même laisser prendre des photographies de points de vue paysagers.

M. Guislain indique qu'il s'agit d'un sujet complexe. Le Parc est souvent démuné sur ces questions.

M<sup>me</sup> Vincent prend pour exemple ce qui a été pratiqué en Auvergne. En l'espèce, la jurisprudence a été la suivante : la sanction a été portée seulement sur la commercialisation de l'image.

M. Nast demande à ce que les services du Parc prennent l'attache de leurs homologues auvergnats pour connaître leur position et pratique sur le sujet. Il insiste sur la nécessité de se border au maximum dès qu'il y a commercialisation.

En l'absence d'autre question, M. Nast clôt la séance à 13 heures et invite l'assemblée à prendre le verre de l'Amitié.